



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrasse du Trocadéro

Question orale n° 377

Texte de la question

M. Gilbert Gantier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la terrasse du Trocadéro qui est devenue l'un des sites les plus négligés de notre arrondissement. Lorsque l'on édifia, à l'occasion de l'exposition de 1937, le « Palais de Chaillot » - appelé à remplacer l'insipide « Trocadéro » qui datait lui-même de l'exposition de 1878 - les architectes Carlu, Boileau et Azéma aménagèrent entre les deux ailes courbes du nouveau bâtiment une magnifique terrasse bordée de statues en bronze doré d'où l'on pouvait admirer la Seine, la Tour Eiffel, le Champ de Mars, l'Ecole militaire. Le succès de ce point de vue exceptionnel sur l'une des plus belles parties de Paris ne s'est jamais démenti. Des autocars y déversent quotidiennement des milliers de touristes français ou étrangers. Or ce site, qui appartient à l'Etat et qui est géré par le ministère de la culture, n'est plus digne de notre capitale. Pendant longtemps ce fut un véritable souk, où des marchands ambulants présentaient sur des couvertures étalées sur le sol de petites Tour Eiffel, de la bimbeloterie ou des statues africaines présentées comme des « souvenirs de Paris ». Un nouvel avatar est survenu avec le diagnostic des architectes des Bâtiments de France, qui ont décelé un affaissement des structures de la fameuse terrasse et qui ont décidé, pour d'évidentes raisons de sécurité, de limiter sa surface utile afin de réduire la charge qui lui est imposée. C'est ainsi qu'ont été installées à la hâte les disgracieuses palissades en bois qui ne laissent plus qu'un étroit passage entre la place du Trocadéro et le balcon sur la Seine. Mais ce qui pouvait se justifier pendant quelques mois se prolonge depuis maintenant de nombreuses années, et l'on n'entrevoit pas la fin de cette regrettable profanation : la palissade, d'où l'on aperçoit les statues dorées entre de disgracieux grillages, est souvent souillée de graffiti, les sols sont encombrés de déchets divers, en mauvais état, etc. C'est pourquoi il souhaite savoir quand une solution définitive sera apportée à cet état de choses.

Texte de la réponse

RÉNOVATION DE LA TERRASSE DU TROCADÉRO

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour exposer sa question, n° 377, relative à la rénovation de la terrasse du Trocadéro.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, je voudrais appeler votre attention sur l'état actuel de la terrasse du Trocadéro. En effet, la culture comme la communication sont ici concernées. Il s'agit de l'un des sites les plus célèbres de Paris, privilégié au fil des âges : en 1878, on y avait construit le vieux Trocadéro, qui fut démolí en 1937 pour faire place au palais de Chaillot, que l'on doit à de grands architectes : Carlu, Boileau, Azéma, et qui constitua une des fiertés de la France d'avant la Seconde Guerre mondiale. Entre les deux ailes du palais de Chaillot fut aménagée une très vaste terrasse, d'où l'on aperçoit la Seine, la tour Eiffel et l'Ecole militaire.

Il s'agit d'un site si prestigieux que les touristes s'y pressent. Les autocars touristiques y passent continuellement, déversant des flots de visiteurs. Et son succès ne s'est jamais démenti. Or, actuellement, l'état

de la place du Trocadéro est absolument dégradant pour une ville comme Paris.

Depuis très longtemps, cette terrasse était très mal entretenue, avec des « souks », des gens sur des tapis vendant de petites tour Eiffel, des statues africaines... Et puis, un jour, nouvel avatar : les architectes des Bâtiments de France décelèrent un affaissement des structures et l'on décida, pour des raisons de sécurité, de limiter la surface de cette terrasse. On construisit donc des palissades en bois d'où l'on peut accéder au haut de la terrasse qui domine la Seine ; mais ces palissades sont très laides et elles sont couvertes de graffitis assez ignobles. De petites ouvertures grillagées ont été aménagées, à partir desquelles on peut admirer de fameuses statues dorées mais tout cela est très sale, très mal entretenu.

Une ville comme Paris qui souhaite attirer beaucoup de touristes et représenter la beauté nationale ne saurait se satisfaire d'une telle atmosphère !

Cette terrasse, monsieur le ministre de la culture, dépend de vous, et non de la ville de Paris. L'objectif est donc double : réparer un bâtiment public dépendant de la culture et donner une bien meilleure image de Paris.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que la grandeur du palais de Chaillot est due au choix de l'architecte, qui a placé, au milieu de la composition architecturale, un vide et non un plein, offrant ainsi aux visiteurs une vue formidable donnant sur le champ de Mars, la tour Eiffel et la Seine. Le vieux Trocadéro, vous le savez, était un bâtiment compact qui n'offrait pas cette très ingénieuse disposition.

Ce palais relève en effet de la propriété de l'Etat et de la gestion du ministère de la culture. Vos observations sont pertinentes. Nous en avons déjà parlé.

Dès mon arrivée rue de Valois, j'ai constaté l'état déplorable de ce site. Aussitôt, j'ai donné des instructions pour que les installations provisoires soient au moins maintenues dans un état de propreté satisfaisant. Les palissades dont vous signalez le caractère déplaisant sont ainsi régulièrement repeintes - mais elles sont tout aussi régulièrement graffitées. J'ai surtout demandé à mes services d'engager la restauration complète du site. A l'issue des procédures d'appel d'offres destinées à sélectionner les entreprises, je suis en mesure de vous informer que les travaux commenceront mois-ci pour s'achever au mois d'avril prochain.

Ces travaux se dérouleront en deux tranches simultanées : de juin 2003 à décembre 2003, un premier tiers de l'esplanade sera mis en chantier, ce qui permettra dès la fin de cette année le démontage de la passerelle provisoire dont vous dénoncez à juste titre le caractère tout particulièrement inesthétique ; de juin 2003 à avril 2004, des travaux de nature technique différente concerneront les deux autres tiers de l'esplanade dont une partie est aujourd'hui déstabilisée par des troubles structurels.

Grâce à l'engagement du ministère de la culture et de la communication, le parvis des droits de l'homme - nom donné à la terrasse - sera donc rendu au public au printemps prochain.

Je sais que les élus de l'arrondissement, et de Paris dans son ensemble, attendent cette échéance avec beaucoup d'impatience. Il est en effet intolérable de laisser prospérer au centre de notre capitale, dans des sites quotidiennement visités par des dizaines de milliers de Parisiens et de visiteurs étrangers, de véritables friches urbaines. Mais le palais de Chaillot n'est pas le seul concerné. Le Palais de Tokyo, situé un peu plus bas, est lui aussi dans un état déplorable. Il conviendra de prendre très prochainement des initiatives pour rendre toute sa dignité à ce bâtiment.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier de cette excellente nouvelle que nous attendions depuis très longtemps. Enfin, les travaux vont être entrepris ; enfin, la terrasse de Chaillot sera réparée. Nous doutions que cela fût possible, compte tenu des problèmes financiers qu'une telle restauration

posait. Mais il est évident qu'il était essentiel de l'engager car, à travers ce site prodigieux de Paris, c'est l'image de la France qui est en jeu !

Permettez-moi d'ajouter qu'une fois ces travaux réalisés, il conviendra d'éviter le retour des pratiques antérieures, qui ont contribué à la dégradation de ce site. Si nous respectons notre ville, si nous respectons notre société, nous devons dispenser les Parisiens, comme les touristes, d'un tel spectacle.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Gantier](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 377

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4139

Réponse publiée le : 4 juin 2003, page 4374

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juin 2003